

Granges-Veveyse, le 21 mai 2012

Recommandé
Maître
Frédéric HAINARD
Rue Daniel-Jeanrichard 22
2300 La Chaux-de-Fonds

**Invitation des journalistes à une conférence de Presse avant le 15 juin 2012 et
Mise au point sur les termes de votre mandat**

Maître,

C'est en toute connaissance des faits gravissimes impliquant la responsabilité de personnalités politiques et de Magistrats, qu'en juin 2011 vous avez accepté le mandat que je vous proposais et de fait la défense de mes Droits devant la « justice ».

Notre stratégie commune à laquelle vous aviez adhéré, consistait à déposer des actes judiciaires visant l'annulation de ma condamnation et ma libération immédiate, de même que la demande d'annulation de la vente illégale de ma propriété familiale de Grattavache réservée à nos enfants par nos accords.

Je pense inutile de vous le rappeler et vous m'avez vous-même assuré l'avoir bien compris, que ces graves dysfonctionnements sont la suite directe de l'annulation de nos accords notariés de divorce. C'est par leurs mensonges que des magistrats ont faits à mon ex épouse de toucher la moitié d'un compte imaginaire de CHF 540'000.- que ces accords ont été annulés. J'ai ainsi été accusé calomnieusement d'avoir soustrait ce montant à nos accords.

Tous les moyens de preuves et l'historique de l'Affaire CONUS vous ont été remis et vous m'aviez assuré maîtriser le sujet dans son ensemble.

Durant les 11 mois écoulés, c'est sans cesse que j'ai dû vous rappeler vos engagements oraux quant à l'application de notre stratégie de défense pour que vous daigniez faire ce que je sollicitais de vous. Au cours des derniers mois, vous m'avez informé qu'il était préférable pour vous que je sois sorti de séquestration pour que vous puissiez m'assurer une défense efficace, m'enjoignant même, 2 jours avant ma sortie, à m'adresser à votre secrétariat pour fixer un rendez-vous dans les plus brefs délais. Vous avez même précisé dans votre courrier du 8 mai 2012, que vous alliez consacrer « *un après-midi complet pour traiter mon dossier* ».

Nous nous sommes donc rencontrés le 18 mai 2012 à 14 :00 H en votre Etude et quelle ne fût pas ma surprise lorsque après 13 minutes d'entretien, un de vos clients s'est présenté à vous. Manifestement, vous lui aviez fixé rendez-vous à 14 :15 H, puisque vous l'avez introduit en salle d'attente en le priant de patienter quelques minutes... Devrais-je en déduire que votre « après-midi complet » ne comportait que 15 minutes ? ...

Manifestement pressé par le temps et votre Client qui vous attendait, vous avez dirigé notre entretien sur des sujets qui vous étaient déjà connus et non sur la stratégie à prendre pour enfin diriger vos actions dans le sens que vous m'aviez promis.

C'est dans cette précipitation que je vous ai proposé **d'inviter** les Journalistes à une **conférence de Presse à Fribourg**, Canton à l'origine des crimes politico-judiciaires dont je suis la Victime. Vous devez comprendre pour cette raison, que cette conférence de Presse ne peut pas se tenir en votre Etude.

Vous avez accepté ma proposition sans hésiter, en me signifiant que c'est vous-même qui alliez envoyer les invitations et que cette conférence de Presse se déroulerait à votre Etude, ce que je refuse. J'ai ressenti clairement que votre accord était davantage lié à votre stress et volonté de vous débarrasser de moi au plus vite, bien plus qu'à élaborer ensemble les sujets que nous traiterions lors de cette rencontre avec les Journalistes.

Notre entretien stérile c'est ainsi terminé après 40 minutes alors que la futilité de notre dialogue aurait pu se faire par téléphone en moins de 10 minutes... J'aurais ainsi évité près de 4 heures de route avec les coûts de déplacement que cela occasionne, sans oublier mon temps perdu et vous savez mieux que moi à CHF 280.- /H. ce que cela représente... !

Vous comprendrez dans ces conditions et au vu du mépris dont vous faites preuve à mon égard, que je ne vous verserai la garantie d'honoraires que vous avez requise, qu'à partir du moment où vous procéderez au dépôt des procédures convenues ensemble déjà en juin 2011.

Concernant l'invitation à la conférence de Presse, je souhaiterais préalablement à son envoi, disposer d'un projet et je tiens à **m'assurer qu'au moins** les Journalistes suivant en recevront un exemplaire :

M. Patrick NORDMANN, VIGOUSSE, rue du Simplon 34, CP 1499, 1001 Lausanne
M. Jean-Marc ANGELOZ, L'OBJECTIF, case postale 60, 1752 Villars-sur-Glâne 1
M. Marc-Roland ZOELLIG, LA LIBERTE, bd de Pérolles 42, 1700 Fribourg
M. Jérôme GACHET, LA GRUYERE, rue de la Léchère 10, CP 352, 1630 Bulle 1
RADIO FRIBOURG, Rédaction, rue de Romont 35, CP 1312, 1701 Fribourg
LA TELE, bd de Pérolles 36, CP 205, 1705 Fribourg
M. Dominique BOTTI, LE MATIN, av. de la Gare 33, 1001 Lausanne
24 HEURES, Rédaction centrale, av. de la Gare 33, 1001 Lausanne
RTS Radio Télévision Suisse, Emission Zone d'Ombre, quai Ernest-Ansermet 20, 1211 Genève 8

Important

Dans le stress que vous m'avez imposé, j'ai oublié de vous parler du courrier du Tribunal Cantonal intitulé « Daniel CONUS / MINISTERE PUBLIC et consorts ».

Il s'agit d'un courrier du 8 mai 2012 notifié préalablement à Me Philippe BARDY concernant les arrêts rendus par la Cour le 30 avril 2012 fixant les dépens des parties civiles qui s'élèvent globalement à plus de CHF 236'000.-. Vous avez reçu copie de ce courrier du Tribunal Cantonal et je m'étonne que vous ne m'avez pas parlé de votre point de vue sur les recours à déposer.

Vous comprendrez, au vu de l'enjeu financier dans ces procédures, que j'attends que vous assumiez consciencieusement votre Devoir de défense dans mon intérêt, contre des plaignants qui ont manifestement abusé de l'autorité qui leur était conférée. Il est dommage à ce stade, que la stratégie que nous avons définie en juin 2011 n'ait pas été lancée, les premières démarches nous seraient alors utiles à ce stade ! Vous conviendrez là que votre responsabilité est d'ores et déjà engagée.

Vous m'avez toujours assuré de pouvoir compter sur votre intégrité et votre soutien total et c'est pourquoi je m'en remets à vous pour assurer ma défense, tout en sachant que je reste très attentif aux démarches entreprises, comme me l'a appris mon expérience passée avec vos prédécesseurs. Je ne perds pas de vue les pressions dont vous pouvez être l'objet de la part des représentants du crime politico-judiciaire et de la PDC-PLR Connection !

Dans l'attente de vos très prochaines nouvelles, je vous prie de croire, Maître, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Conus